

LE PAYEMENT D'AVANCE.

Convaincus que le payement d'avance serait de rigueur pour la conservation des publications sur un pied convenable, les propriétaires-éditeurs, en sont déjà venus, plus d'une fois, à des engagements entre eux, pour en faire une règle générale ; mais à chaque fois, le tout n'a consisté qu'à mettre la convention par écrit, à la publier pour faire croire aux lecteurs qu'elle était sérieuse, et à se mettre de suite à ne pas plus la considérer que si elle n'existait pas.

Nous nous applaudissons d'avoir le premier tenu rigoureusement à l'observation de cette règle ; et tous nos abonnés déclareront, nous n'en avons aucun doute, que cette règle leur est aussi fort avantageuse. Vous payez votre abonnement à une publication, et vous la recevez sans aucune inquiétude pendant un an. Tenant à la conserver, vous prenez vos précautions vers la fin de l'année pour opérer votre renouvellement. Mais des revers et des accidents vous sont-ils survenus de manière à vous rendre incapables de faire ce renouvellement, vous discontinuez alors, sans avoir rien à déboursier, et sans par conséquent vous rendre coupable d'injustice en différant vos remboursements.

Cette nécessité d'ailleurs s'impose d'elle-même à tous ceux qui n'ont pas de fortune à sacrifier. Le propriétaire-éditeur est obligé de payer ses presses, son papier, ses rédacteurs, ses typographes, et ceux-ci chaque semaine ; comment pourra-t-il le faire si les abonnements ne rentrent pas ? Vous voulez que ce propriétaire attende deux ans, trois ans et jusqu'à dix ans pour être remboursé ? Mais ses ouvriers qui ont des familles à qui il faut le pain de chaque jour du prix de leur travail, pourront-ils attendre si longtemps ? La chose est impossible. Du moment que vous avez reçu un numéro d'une publication, la marchandise est entre vos mains, rien de plus juste donc que de la payer de suite.

Si encore on pouvait être sûr que ces retardataires s'exécuteront plus tard ; mais combien n'en perd-on pas ? On le croira à peine, cependant nos livres sont là pour le constater.

En mettant le payement d'avance rigoureusement en application, au mois de Novembre de l'année dernière, plus de DOUZE CENTS abonnés ont discontinué, sans se mettre aucunement en peine d'acquitter leurs arrérages.